

DÉPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR

MAIRIE D'UNVERRE

ARRONDISSEMENT
DE
CHÂTEAUDUN

CANTON
DE
BROU

AU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept, le lundi vingt novembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'UNVERRE, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de **M. Luc BONVALLET, Maire.**

Étaient présents :

Mme COUTANT, M. FROGER, Mme PINOS, M. LELARD, Mmes CHEVALIER, RENAULT, TALEC, MM. LIGNEAU, PHILIPPE, GILLOT, Mmes THOMAS, DAVIGNON et M. FURET
formant la majorité des membres en exercice

Absent excusé : M. CAILLET (pouvoir à M. FROGER)

Mme **Aurore THOMAS** a été élue secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

Travaux – état d'avancement – projets travaux 2018

Compte tenu des conditions météorologiques, les travaux de réfection voirie seront temporairement suspendus et reprendront l'année prochaine. Les travaux d'aménagement des trottoirs sont en cours de réalisation.

Une décision modificative est votée afin d'imputer les crédits nécessaires à ces travaux, dont le montant est supérieur à celui indiqué lors de l'élaboration du budget primitif.

La commission « chemins » se réunira pour établir le programme 2018 de réfection de la voirie communale ; la commission « bâtiments » également, pour déterminer les priorités (logement communal, église, éclairage église ...).

Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations :

Vu l'article L 2122-22 du CGCT,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération du conseil municipal n°15-41 du 11 mai 2015,

M. le Maire informe les membres présents qu'il a accepté :

- le devis de François BUNET pour le remplacement des régulateurs de débit et des bouches de ventilation des sanitaires du rez-de-chaussée de la salle des fêtes
- le devis NOREMAT pour le remplacement du rouleau palpeur
- le devis ISOLBA pour le remplacement de la dalle de parement de la salle des fêtes
- le devis ORANGE pour le remplacement de l'installation téléphonique
- le devis BOBINAGE CHARTRAIN pour le remplacement d'une pompe immergée

Compte de gestion du restaurant scolaire - année scolaire 2016-2017 – Approbation et répartition du déficit – tarifs 2018

M. le maire présente au conseil municipal le compte de gestion du restaurant scolaire pour l'année 2016-2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte de gestion de l'année 2016-2017 tel qu'il est présenté

DECIDE de répartir le déficit au prorata du nombre d'enfants entre les communes de Dampierre sous Brou, Moulhard, Les Autels Villevillon, comme suit :

Dampierre sous Brou : participation demandée de **10.823,40 €**

Moulhard : participation demandée de **3.480,19 €**

Les Autels Villevillon : participation demandée de **2.016,03 €**

La somme restant à la charge de la commune d'Unverre est de **24.274,34 €**

DECIDE de maintenir le prix du repas enfant du restaurant scolaire à **3,00 €** et le prix du repas adulte à **6,00 €** à compter du **1^{er} janvier 2018**.

Activités scolaires – participation financière – concertation sur les rythmes scolaires

Le conseil municipal décide d'attendre la décision prise par le conseil communautaire, lors de sa séance du 11 décembre, pour se prononcer sur le financement de la classe découverte et des cours de natation.

Une réflexion est en cours pour le maintien ou non de la semaine d'école de 4,5 jours.

Voirie communale – régularisation

Le conseil municipal décide de régulariser le registre des voies communales, suite aux déclassements et/ou aliénations passées. Le total de la longueur de la voirie communale sera de 60 962,50 m.

Actif de la commune - régularisation – durée d'amortissement

Le conseil municipal décide de vendre le cylindre diesel, inutilisé, pour un montant de 1 700 €.

Il décide de fixer la durée d'amortissement des travaux de réhabilitation du réseau AEU à 20 ans et de la pompe immergée à 4 ans.

Acquisition foncière

Le conseil municipal décide d'acquérir 2 parcelles de terrain, dans le cadre d'un projet de réalisation de foyer pour personnes âgées ; la dépense sera inscrite au budget primitif 2018.

Défense extérieure contre l'incendie

Le conseil municipal prend connaissance du nouveau dispositif législatif et réglementaire relatif à la D.E.C.I.

Il est décidé d'attendre la position de la communauté de communes du Grand Châteaudun quant à l'exercice des compétences D.E.C.I.

Convention suivi technique communal sur le bassin versant de l'Ozanne

Le conseil municipal décide de renouveler la convention pour 2018.

Informations et questions diverses

Le conseil municipal adopte le manifeste pour la liberté des communes, à l'initiative de l'Association des Maires des Hautes-Alpes, relatif au transfert des compétences eau et assainissement.

Le conseil municipal prend connaissance :

- du compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations (vente de concessions dans le cimetière, acceptation remboursement indemnité assurance suite à sinistre)
- du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable
- d'un courrier relatif au déploiement du compteur Linky sur la commune ; il sera répondu que le conseil municipal, lors de la présentation par ENEDIS en novembre 2016, n'a pas manifesté d'opposition.
- du bilan
- du début de la campagne de stérilisation des chats errants sur la commune
- du calendrier de formation du 1^{er} semestre 2018 pour les élus locaux
- du dossier d'exploitation sous chantier relatif aux travaux d'aménagement des perres des passages supérieurs

sur l'A11

Séance levée à 23 h 50